



COMMUNIQUE DE SERVICE N° 17 /PM/2025

Sur instruction de Monsieur **Dieudonné KAMULETA BADIBANGA**, Président de la Cour constitutionnelle, Président du Conseil supérieur de la magistrature, le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature invite les nouveaux magistrats nommés par les Ordonnances d'organisation judiciaire n°25/177 et n°25/178 du 28/03/2025 à ouvrir dès ce jeudi 16 octobre 2025 à 09h30' leurs comptes salaires à **la Rawbank** dont les délégués de 5 agences sont installés à cet effet à **l'Institut National des Arts « INA »** sur le Boulevard Triomphal en face du Palais du Peuple.

En vue de faciliter les opérations d'ouverture des comptes salaires, ces magistrats sont repris sur la liste en annexe et répartis aux agences suivantes :

- de 1-500 : Agence/ Rond-point Ngaba ;
- de 501 à 1000 : Agence/ Matete ;
- de 1001 à 1500 : Agence/Victoire ;
- de 1501 à 2000 : Agence/Limete ;
- de 2001 à 2500 : Agence/ Huileries.

Les magistrats se trouvant dans les provinces sont priés de se présenter aux guichets de la Rawbank les plus proches de leurs domiciles ou résidences.

NB : Chaque magistrat doit être muni de 2 photos-passeport et d'une pièce d'identité valide : carte d'électeur, passeport ou permis de conduire...



Fait à Kinshasa, le 14 OCT 2025

Le Secrétaire permanent du Conseil supérieur de la magistrature,

Télesphore NDUBA KILIMA
Conseiller à la Cour de cassation